

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1391

présenté par
M. Geoffroy, M. Gilard et M. Heinrich

ARTICLE 78

Après le mot :

« sélective »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 9 :

« et de valorisation de la matière, notamment de valorisation organique ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certains territoires disposent d'outils de traitement permettant d'extraire et de valoriser la matière organique présente dans les ordures ménagères, sans avoir recours à la collecte séparative des biodéchets.